



Fiche financière

(art. 79 de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'État)

La nouvelle fiscalité applicable aux cigarettes et au tabac fine coupe engendre une plus-value de recettes en termes d'accises comme suit :

Pour l'année 2026 :

	Cigarettes	Tabac fine coupe	Total
Ancienne fiscalité	960.100.000.- €	531.200.000.- €	1.491.300.000.- €
Nouvelle fiscalité	975.300.000.- €	551.500.000.- €	1.526.800.000.- €
Delta	15.200.000.- €	20.300.000.- €	35.500.000.- €